

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : - Arrêté du ministre deen date du
tel que modifié par l'arrêté en date du.....
(JORT n°du.....)

Organisme : Mission diplomatique ou consulaire tunisienne.

Domaine de la prestation : Opérations consulaires/ Navigation maritime

Objet de la prestation : Inscription des mouvements des marins sur le livret professionnel des gens de mer.

Conditions d'obtention

- Présenter le récépissé d'embarquement ou du débarquement signé par le capitaine ou l'armateur.

Pièces à fournir

- Livret professionnel des gens de mer ou déclaration d'identité des gens de mer, encore valable,
- Contrat d'engagement maritime signé par les deux parties ou document d'embarquement ou de débarquement visé par le capitaine ou l'armateur,
- Certificat d'aptitude physique des gens de mer .

Etapas de la prestation	Intervenants	Délais
- Dépôt du dossier, - Etude du dossier, - Inscription sur le livret professionnel.	- La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée.	Selon le cas.

Lieu de dépôt du dossier

Service : La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée .

Lieu d'obtention de la prestation

Service : La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée.

Délai d'obtention de la prestation

Selon le cas.

Références législatives et /ou réglementaires

- Code du travail maritime promulgué par la loi n° 67-52 du 7 décembre 1967 tel que modifié par les textes subséquents notamment la loi n° 95-59 du 3 juillet 1995(l'article 13).